

**LA PRÉSIDENTE :**

1970            Alors nous allons reprendre la séance avec le Collectif pour la défense des droits en santé mentale. Nous allons accueillir madame Diane Dupuis, si mes informations sont toujours adéquates.

1975            Oui, bonjour. Je vais vous laisser vous présenter toutes les deux, j'avais le nom de madame Dupuis. Allez-y, je vous écoute.

                Je n'entends pas votre voix, madame Dupuis. Est-ce que c'est ici, pouvez-vous m'aider? Peut-être que madame Archambault, vous pouvez nous parler?

1980            **Mme JEANNE ARCHAMBAULT, chargée de dossiers, Action autonomie :**

                Oui, est-ce que vous m'entendez?

**LA PRÉSIDENTE :**

1985            Très bien, très bien. Présentez-vous, et on passera la parole à madame Dupuis dans quelques secondes. Allez-y.

**Mme JEANNE ARCHAMBAULT :**

1990            Oui. En fait, je peux simplement me présenter. Moi, j'ai comme information que vous n'avez pas mon nom, mais je m'appelle Jeanne Archambault, je suis chargée de dossiers chez Action autonomie. Et je viens présenter aujourd'hui avec ma coordonnatrice Diane Dupuis, donc c'est elle qui débute, en fait, la présentation, donc je vous avoue que ça me déstabilise un peu. En espérant  
1995            que le problème soit résolu? Diane, je ne sais pas si...

2000

**LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que vous pouvez nous parler, madame Dupuis?

2005

Vous devez ouvrir un micro, peut-être, sur votre ordi, que vous ne voyez pas. On me conseille de vous dire de ne pas prendre vos écouteurs et d'y aller avec le son de l'ordinateur.

**Mme DIANE DUPUIS, coordonnatrice, Action autonomie :**

Est-ce que vous m'entendez?

2010

**LA PRÉSIDENTE :**

Très bien.

2015

**Mme DIANE DUPUIS :**

Alors voilà, c'était les écouteurs.

2020

**LA PRÉSIDENTE :**

Il y a des applaudissements dans la salle, c'est vous dire. Alors, madame Dupuis, nous avons 10 minutes ensemble, et après nous allons échanger avec vous pour une dizaine de minutes. On y va?

2025

**Mme DIANE DUPUIS :**

Oui. Alors voilà, j'ai déjà dit mon nom, donc je suis coordonnatrice d'Action autonomie, le collectif pour la défense des droits en santé mentale de Montréal. Il y a aussi ma collègue qui s'est déjà présentée.

2030 Depuis 30 ans, Action autonomie défend les droits individuels et collectifs des personnes qui vivent ou qui ont vécu des défis en santé mentale. Comme groupe d'action communautaire autonome, on considère que les gens sont égaux à nous. Donc, on part de leur réalité, on agit selon leurs volontés, tout en favorisant la sensibilisation, la reprise du pouvoir et l'autonomie.

2035 Nos démarches s'effectuent toujours dans un rapport d'appui et non d'autorité. C'est important de connaître cette posture parce que c'est à partir de celle-ci qu'on va exprimer notre point de vue dans le cadre de la présente consultation.

2040 Je remercie beaucoup l'Office de consultation publique de Montréal de nous permettre de prendre part à cette discussion. Je sais que ça a déjà été dit, on aurait quand même souhaité que la question de l'itinérance ne soit pas limitée à la cohabitation sociale, parce que c'est un enjeu qui est extrêmement important, et qui résulte de problématiques sociales sur lesquelles on aurait pu agir collectivement si on se donnait la peine d'y réfléchir.

2045 Mais bon, on va s'en tenir à notre point de vue sur la cohabitation sociale, qui est tout à fait légitime pour toutes les parties concernées. Il n'y a pas de bonnes personnes et de mauvaises personnes, là. La cohabitation sociale, c'est les deux parties.

2050 On ne peut pas nier qu'il y a des enjeux qui sont liés à l'itinérance et à la santé mentale, puis que les défis sont très vastes et complexes. Il faut quand même faire attention et bien distinguer les deux, même s'ils peuvent être concomitants. Je voudrais vraiment éviter de doublement stigmatiser ces personnes, car c'est déjà assez le cas dans les préjugés collectifs qui sont trop souvent encouragés puis augmentés par les médias puis les discours populaires, surtout ces temps-ci.

2055 Autrement dit, l'itinérance, ça ne résulte pas automatiquement d'une santé mentale fragilisée ou vice-versa. La crise du logement, les préjugés et le manque de ressources sont quelques exemples de facteurs communs à ces enjeux. Et bien que vivre sans ressources peut provoquer des problèmes d'anxiété, on ne se le cache pas.

2060 La citoyenneté. Parce que chez Action autonomie, on accueille des citoyens et des citoyennes à part entière. On ne les considère pas a priori comme des personnes vulnérables, démunies, ni définies par leur diagnostic, d'ailleurs.

2065 À notre avis, quand on perçoit ces gens-là de cette manière, on agit selon nos propres impressions de ce qui pourrait être bien pour eux-mêmes. On adopte à ce moment-là une posture très paternaliste.

2070 Nous, on accueille les citoyens et les citoyennes. Et comme on les accueille de cette manière-là, on se doit d'agir selon les volontés qu'ils expriment. Ils peuvent le faire. Parce qu'ils sont des êtres humains comme tout le monde, et c'est la même chose pour les personnes en itinérance. Elles ont les mêmes libertés et droits fondamentaux que toute la population. Elles ont la capacité de faire des choix, puis de prendre des décisions pour elles-mêmes dans un contexte extrêmement difficile. Puis ça inclut leur milieu de vie et leurs soins. Même si on sait que lorsque tu te trouves dans la rue, il n'y a pas vraiment le choix.

2075 Et quand on parle de cohabitation sociale, ça ne doit pas être... je l'ai dit tantôt, dans un seul sens. On le nomme aujourd'hui comme on le nomme dans toutes les instances auxquelles on participe, parce qu'on est conscients que la pauvreté, ça dérange. On le sait, personne n'aime voir ses effets. Pourtant, on la côtoie tous les jours dans l'espace public, puis on va la côtoyer de plus en plus parce qu'on n'a pas entendu parler qu'il va avoir des politiques publiques qui vont annoncer des réductions massives de loyer ou d'épicerie?

2085 Ce sont les problématiques sociales qui engendrent des défis de plus en plus importants en santé mentale. Au quotidien, des attitudes et des comportements peuvent déranger et susciter un inconfort sans pour autant être dangereux.

2090 Au Québec, il est possible de priver une personne de sa liberté pour un motif qui est lié à son état mental, si elle représente un danger pour elle-même ou pour autrui. On appelle ça la garde en établissement et c'est la fameuse P38. Lorsqu'il y a un élément de dangerosité, s'il n'y en a pas, parce que, tu sais, ça peut être dangereux, ça peut être dérangeant aussi, hein? Quand il n'y a pas

de dangerosité, on laisse partir la personne, puis en défense de droits en santé mentale, nous, on a un néologisme qu'on appelle la *dérangeosité*, qui est utilisé pour justifier la mise d'une garde ou le recours aux mesures de contrôle pour une personne qui dérange. On viderait les rues de cette manière-là, parfois.

2095

À notre avis, cette expression s'applique aux réalités de l'itinérance puis de la cohabitation sociale aussi. Lors de notre dernier portrait de situation sur la garde d'un établissement à Montréal pour les années 2021-2022, il était nettement démontré que les personnes défavorisées sur les plans matériel ou social ont été davantage mises sous garde dans les unités psychiatriques des établissements de santé montréalais.

2100

Pour cette même période, les personnes en situation d'itinérance étaient 65 fois plus à risque d'être mises sous garde en établissement, ils n'étaient pas nécessairement dangereux, ils étaient dérangeants.

2105

On vous invite, d'ailleurs, à aller visiter notre site Web et à lire notre portrait de situation sur Montréal et sur la garde en établissement. On y découvre des choses assez intéressantes.

2110

Des solutions. Dans les organismes communautaires autonomes, on ne soigne pas, nous. On travaille à la transformation sociale, puis on cherche des solutions. J'invite ma collègue Jeanne à vous en parler.

**Mme JEANNE ARCHAMBAULT :**

2115

Oui, donc, merci beaucoup, Diane. Avant d'entrer dans le vif du sujet, là, je veux juste m'excuser rapidement pour ma voix nasillarde et les quintes de toux qui sont susceptibles de survenir à tout moment. J'espère que ça ne pose pas problème. Les joies de l'hiver.

2120

Donc, pour ce qui est des pistes, des propositions, qu'on avance, il faut admettre qu'il n'y a pas de solution magique ou universelle aux enjeux d'itinérance et de cohabitation sociale. Je me

permets de reprendre ce qu'on a indiqué dans le texte, mais au même titre que la médication n'est pas la seule réponse à la santé mentale, le logement n'est pas l'unique remède à l'itinérance.

2125 Cela dit, pour Action autonomie, la réponse au manque de ressources et/ou au manque de logements ne peut être la judiciarisation, l'hospitalisation, la médication ou l'hébergement forcé. Comme on le défend au quotidien, il faut des solutions diversifiées, durables, qui correspondent aux besoins et aux volontés exprimées par les personnes premières concernées. D'ailleurs, elles doivent faire partie intégrante de la recherche de solutions.

2130 Autrement dit, un peu comme le mentionnait également Diane, ce n'est pas de choisir ce que l'on croit être bon pour les personnes, ni opter pour ce qui correspond à nos propres valeurs, à ce qu'on ferait si on était « à la place de », entre gros guillemets.

2135 Donc, pour cela, le milieu communautaire est essentiel. La Ville de Montréal doit donc renforcer le financement et travailler en étroite collaboration avec les organismes communautaires qui sont sur le terrain.

2140 On est pressé par le temps, là, mais de toute façon, l'importance, l'impact du milieu communautaire n'est plus à démontrer. On tient simplement à rappeler qu'il faut consulter, écouter les organismes communautaires puisqu'ils... bon, comme je l'ai déjà mentionné, ils sont déjà sur le terrain, mais ils détiennent aussi une expertise. Ils développent, ils maintiennent des liens significatifs avec les personnes qui utilisent leurs services.

2145 Donc, par exemple, le travail de rue. Les travailleurs et travailleuses de rue vont à la rencontre des personnes plus marginalisées, peuvent faire des interventions plus individuelles ou *one-on-one*, si vous me permettez l'expression, mais peuvent aussi sensibiliser le voisinage, entre autres choses.

2150 Il y a des organismes communautaires qui, dans leur offre de services, proposent des initiatives pour améliorer les relations avec le voisinage. Évidemment, on ne veut pas en mettre davantage sur les épaules du milieu communautaire qui en fait déjà énormément avec peu.

2155 On fait nous-mêmes partie du milieu communautaire. Mais la Ville de Montréal pourrait sonder les organismes pour voir s'ils sont en mesure de répondre à la demande, s'il y a lieu. En fait, s'il est possible de fournir les moyens, les outils qui manquent pour y parvenir. Ou du moins tenter de.

2160 Donc, dans le même ordre d'idées, il y a un besoin criant de ressources supplémentaires. La Ville de Montréal doit faire pression pour favoriser l'implantation de ressources plus inclusives, par exemple, des centres de crise ou des ressources d'hébergement qui admettent les couples, les personnes intoxiquées, les personnes qui ont des animaux ou les personnes qui ont des comportements pouvant être perçus comme dérangeants.

2165 Et donc, de manière générale, comme Diane le mentionnait, il faut éviter les approches autoritaires et répressives qui nuisent à, entre autres, à la relation entre les personnes premières concernées ainsi que les intervenants et intervenantes.

2170 Sans parler pour tous, les groupes communautaires sont généralement ouverts à travailler, à dialoguer avec les instances publiques. D'ailleurs, c'est particulièrement choquant d'entendre parler des interventions de firmes privées. Je pense particulièrement ou entre autres à Circo, qui vient non seulement sabrer le travail qui est fait par les organismes, mais qui d'abord et avant tout vient nuire carrément aux personnes premières concernées.

2175 Donc les campements. J'imagine qu'il reste encore un peu de temps. C'est la mise en place de solutions pérennes. La Ville de Montréal doit non seulement cesser les démantèlements des campements, mais elle doit aussi fournir les services de base comme les installations sanitaires, l'eau courante, le chauffage, pour éviter les incidents qui sont appréhendés.

2180 Les campements ne datent pas d'hier, mais depuis un moment, du moment qu'on parle de cohabitation sociale et/ou d'itinérance, la question des campements est omniprésente, elle est inévitable. La Ville de Montréal ne peut pas simplement rejeter les campements en prétextant que ce n'est pas la solution qu'elle privilégie ou qu'elle veut retenir.

2185

Évidemment, on souhaite des logements sociaux et abordables, puis évidemment qu'on comprend qu'ils n'apparaîtront pas en un claquement de doigts, mais dans l'intervalle, il faut des solutions satisfaisantes pour les personnes premières concernées qui peuvent très légitimement, très valablement, préférer les campements à d'autres ressources, peu importe les raisons.

2190

Donc, dans le même ordre d'idées, pour terminer, on tient simplement à rappeler qu'il faut faire preuve de souplesse et d'ouverture. Et, évidemment, c'est une question de droits humains, en fait. Juste garder ça à l'esprit, c'est ce qu'on voulait par notre intervention. Merci beaucoup.

**LA PRÉSIDENTE :**

2195

Merci beaucoup, top chrono, bravo.

**Mme JEANNE ARCHAMBAULT :**

Merci.

2200

**LA PRÉSIDENTE :**

Je pense que je vais laisser mon collègue Denis Leclerc débiter les questions. En as-tu une?

2205

**M. DENIS LECLERC :**

2210

Oui, j'ai une question. Merci pour votre présentation. Parmi vos recommandations, justement, vous avez bien développé l'importance de favoriser des ressources en diversifiant les moyens pour, justement, diversifier, également, les clientèles ou mieux s'adresser aux différents types de clientèle.

J'aimerais vous demander d'aller un petit peu plus loin dans le reste de votre recommandation quand vous dites que ça va permettre de... ça va favoriser une meilleure cohabitation entre le voisinage et les ressources.

2215

On comprend très bien que la diversification va bien servir les clientèles qui ont des besoins particuliers. Maintenant, sous l'angle de favoriser une meilleure cohabitation entre le voisinage et ses ressources, pourriez-vous développer un petit peu plus, s'il vous plaît?

2220

**Mme DIANE DUPUIS :**

Jeanne, tu y vas?

2225

**Mme JEANNE ARCHAMBAULT :**

Non, vas-y, tu peux y aller, je peux compléter par la suite.

2230

**M. DENIS LECLERC :**

Un, je vais juste vous mentionner... Ah, je ne vous vois plus. Mais nous, on n'appelle pas ça des clients, là. C'est important parce qu'ils n'achètent pas de service. C'est vraiment des premières personnes concernées.

2235

Quand on parlait de diversification des lieux où est-ce qu'ils peuvent aller, on sait que, par exemple, il y a certains centres de crise qui n'acceptent pas des personnes, parce que bon, ils vont avoir des comportements dérangeants, ou ils vont être en couple, ou ils vont avoir des animaux, etc. Donc, ces gens-là se retrouvent nécessairement dans la rue et ne peuvent plus avoir accès à aucun emplacement. Donc, si on démantèle les camps, par exemple, bien les camps vont... ils vont se retrouver, finalement, isolés.

2240

Excusez-moi, j'ai oublié votre question.

**M. DENIS LECLERC :**

2245 La question était surtout de dire : on comprend très bien l'importance pour les personnes avec des besoins diversifiés – merci de me reprendre sur le thème clientèle –, mais les personnes avec des besoins diversifiés, qu'elles aient des ressources qui correspondent à ces besoins-là, différents.

2250 **Mme DIANE DUPUIS :**

Tout à fait.

**M. DENIS LECLERC :**

2255 Maintenant, dans votre recommandation, vous dites également que ça va favoriser la cohabitation. Je demande simplement... Je ne le remets pas en doute, là, mais je vous demande d'expliquer davantage en quoi ça... justement, sur l'angle de la cohabitation, ça va aider. Vous le soulignez un petit peu en disant qu'ils ne seront pas refusés, ils ne seront pas dans la rue, donc, ça, ça va, mais est-ce qu'on peut aller plus loin?

2260

**Mme DIANE DUPUIS :**

2265 Écoutez. Déjà, ils ne seront plus dans la rue, là, ils « n'achaleront » plus, entre guillemets, là, mais la cohabitation sociale... Parce qu'il y a aussi tout le point de vue... Puis c'est pour ça que pour nous, l'angle unique de la cohabitation sociale était difficile parce que le problème est beaucoup plus large.

2270 Mais on le sait que, par exemple, il y a des ressources à certains endroits et que les voisins, ça les dérange, parce qu'ils voient la pauvreté, parce qu'ils voient des gens qui sont en train d'aller chercher des ressources, quelles qu'elles soient, que ça soit dans les centres spécialisés, tout ça.

2275

Je pense que ça va prendre, aussi, une ouverture de la part du public, de voir, de constater que ces gens-là, on ne peut pas les éliminer du jour au lendemain. Ça prend des endroits. Mais ils vont au moins avoir des endroits pour dormir, des endroits pour partager entre eux et se retrouver pas uniquement tout seuls.

2280

Donc c'est sûr qu'il n'y a pas de solution miracle, mais en diversifiant les places, les endroits où ils vont pouvoir avoir accès, déjà, ils ne seront plus dans la rue, ils vont moins, peut-être, déranger.

**Mme JEANNE ARCHAMBAULT :**

2285

J'ajouterais aussi, si je peux me permettre, peut-être aussi... J'imagine, mais ça peut être rassurant pour le voisinage d'avoir un genre de... pas de point de contact, nécessairement, mais d'avoir un endroit où, bon, peut-être, ne pas faire part des problèmes ou quoi que ce soit, mais sans intervenir, sans demander à d'autres... je pense à la police, par exemple, sans que la police intervienne nécessairement, ça peut être une autre manière d'intervenir. Donc, lorsqu'on a des préoccupations, des enjeux, ce genre de choses là.

2290

Comme je le mentionnais vite, vite, aussi, il y a certains organismes communautaires qui, dans leur offre de services, permettent un genre de de médiation sociale, mais peut-être aussi sans parler de médiation sociale à proprement parler, peuvent permettre une meilleure courroie de communication, donc ça pourrait être une option aussi.

2295

**Mme DIANE DUPUIS :**

2300

Ils peuvent développer des liens avec ces personnes-là, ils ont l'habitude. Et développer des liens, ça prend du temps. Donc, ça prend... C'est des liens de confiance et c'est primordial de... en tout cas, que ces groupes-là qui sont, on les appelle les travailleurs de rue, entre autres, il y a des tas d'histoires où les personnes ont pu gagner la confiance de ces personnes-là pour pouvoir parler avec eux quand il y avait des comportements un petit peu plus dérangeants.

**M. DENIS LECLERC :**

2305

Merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

2310

Judy Gold.

**Mme JUDY GOLD :**

2315

Bonjour, vous savez sans doute que les campements ne sont pas inclus dans le mandat octroyé à cette commission par la Ville. Je fais référence à votre dernière recommandation sur les campements. À votre avis, peut-on parler de l'itinérance et de la cohabitation, quel que soit l'angle qu'on adopte, sans parler de la question des campements?

**Mme DIANE DUPUIS :**

2320

En fait... Vas-y donc, Jeanne, tu avais déjà...

**Mme JEANNE ARCHAMBAULT :**

2325

Oui, en fait, je pense que mes sourcils ont parlé pour moi, mais en fait, je pense qu'à l'heure actuelle, lorsqu'on parle... Je dis à l'heure actuelle, mais depuis quelques années déjà, lorsqu'on parle, justement, de cohabitation sociale ou d'itinérance, et disant que ça prend de plus en plus d'ampleur, on parle quasi systématiquement des campements.

2330

Et ça, même si, comme je l'ai mentionné rapidement aussi, les campements ne datent pas d'hier. Donc, c'est juste qu'on en parle de plus en plus, qu'on en parle davantage. Puis bon, c'est... on peut voir ça comme étant un angle du sujet, mais en même temps, je pense que, pour l'instant bon an, mal an, on en parle, puis je pense qu'il n'y a pas de réponse parfaite, non plus, à cette question-là.

2335 **LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que je comprends que c'est difficile de parler d'itinérance et de cohabitation sans parler des campements?

2340 **Mme JEANNE ARCHAMBAULT :**

Je pense que... Oui, vas-y, Diane.

**Mme DIANE DUPUIS :**

2345

C'est quoi les solutions présentement? Oui, on peut bien dire... Puis c'est pour ça que l'angle de la cohabitation, elle est vraiment juste très circonscrite. Mais la question de l'itinérance présentement, et quand on parle d'itinérance ou qu'on parle de santé mentale ou de comportements dérangeants, qui va augmenter, c'est qu'il n'y a pas de solutions présentement qui sont pérennes.

2350

On ne peut pas les prendre puis les mettre sur des radeaux, puis les envoyer sur le fleuve, hein, ça ne marche pas comme ça, et on ne peut pas éviter cette situation-là si on ne règle pas des solutions en amont sur la question de la pauvreté au Québec, mais ça, la Ville de Montréal n'a pas de solution là-dessus, ce n'est pas elle qui décide du filet social au Québec.

2355

Mais ce que je veux dire par là, c'est qu'il y a une problématique. Il n'y a pas de logement. Il n'y a pas de centre de crise adapté, et il y a aussi une problématique de... que je dirais, peut-être, de tolérance. On ne peut pas... Je veux dire, qu'est-ce qu'on fait... Quand il y a des camps, les gens sont entre eux, au moins, ils sont en sécurité, si les camps étaient sécurisés.

2360

Mais effectivement, pour votre question au tout début, on ne peut pas parler... On ne peut pas présentement parler d'itinérance sans parler de camps, ou de cohabitation sociale sans parler de camp, et sans parler de libre choix, même si ce n'est pas un choix, là, à mon avis, toujours, d'être dans la rue, là.

2365

**LA PRÉSIDENTE :**

Mais dans votre dernière recommandation, vous êtes précises sur comment on devrait apporter des services supplémentaires dans les campements. On a bien lu ça.

2370

**Mme DIANE DUPUIS :**

Oui, tout à fait, parce qu'on ne peut pas les éviter. On ne peut pas les éviter.

2375

**LA PRÉSIDENTE :**

En principe, on a terminé. Denis, vite, vite, vite, vite.

2380

**M. DENIS LECLERC :**

En fait, je vous ramène plus à votre mission, peut-être encore une minute. Votre mission autour de ces personnes, vous le développez bien, là, toute l'importance de les reconnaître comme personne à part entière et tout. Dans toutes nos démarches, on entend souvent comme principales préoccupations ou craintes des citoyens, des résidents, on parle de violence, on parle de toxicomanie et on parle de problèmes de santé mentale. Comment on doit réagir? Ou comme commissaire, qu'est-ce qu'on doit essayer de promouvoir pour améliorer ça, ou en tout cas, y faire face?

2385

**Mme DIANE DUPUIS :**

Premièrement, oui. Et puis, comme on en parlait, ce n'est pas parce qu'on est itinérant qu'on a des problèmes de santé mentale, et ce n'est pas parce qu'on a des problèmes de santé mentale qu'on est itinérant. Et je dirais plus que ce n'est pas parce qu'on a des défis en santé mentale qu'on est dangereux. Et c'est ça qui est...

2390

2395

**LA PRÉSIDENTE :**

C'est ça votre angle.

2400

**Mme DIANE DUPUIS :**

C'est ça notre angle. Et nous, on travaille là-dedans continuellement. Donc, on le sait, il y a une loi au Québec qui est la P38, qui va permettre... c'est la seule loi au Québec qui peut priver une personne de sa liberté sans que celle-ci ait commis quelque crime que ce soit.

2405

Ces gens-là sont souvent... il y a beaucoup, beaucoup... d'ailleurs, on amène beaucoup de personnes en P38 à l'hôpital et plusieurs sont libérés parce qu'ils ne sont pas dangereux. Et souvent, on associe santé mentale et danger, violence, alors que ce sont les personnes qui sont les plus à risque d'être violentées. Et ce sont elles qui sont à risque d'être violentées, et qui le sont.

2410

Donc, il y a toute la question, comme on le disait, la question de *dérangeosité*. Puis on ne dit pas que ce n'est pas dérangeant, ça peut faire peur, ça peut être... Mais, comme il n'y a pas de ressources, comme il n'y a pas de centre de crise, ça aussi, tu sais, la Ville de Montréal n'a peut-être pas toutes les ressources pour mettre des centres de crise appropriés, mais il faudrait au moins déstigmatiser la question de la santé mentale, parce que quelqu'un qui crie et qui parle tout seul dans la rue n'est pas nécessairement violent.

2415

C'est violent, O.K. Je dirais que la pauvreté c'est déjà violent, mais ce n'est pas une personne qui risque de... tu sais, il y a beaucoup, par exemple, de vols très violents, mais ils ne sont pas nécessairement liés à des gens qui ont des problèmes de santé mentale.

2420

**LA PRÉSIDENTE :**

Je vais être obligé de clore notre conversation ici. On a légèrement dépassé, mais madame Dupuis et madame Archambault, je vous remercie de votre contribution et bonne continuation.

2425

**Mme DIANE DUPUIS :**

2430           Merci beaucoup.

**Mme JEANNE ARCHAMBAULT :**

2435           Merci à vous.

**LA PRÉSIDENTE :**

              Merci.

2440           **M. DENIS LECLERC :**

              Merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

2445           Nous allons prendre notre prochaine invitée dans quelques minutes.

              Alors, nous allons maintenant accueillir madame Julie Rivest. Bonjour, madame Rivest, qu'est-ce qui vous...

2450           **Mme JULIE RIVEST, citoyenne :**

              Bonjour.

2455           **LA PRÉSIDENTE :**

              ... qu'est-ce qui vous amène devant nous aujourd'hui?